

# REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

\*\*\*\*\*

**RAPPORT NATIONAL SUR LES TENDANCES RECENTES ET LA  
SITUATION ACTUELLE DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION DES  
ADULTES DE LA RCA EN PREPARATION DE LA CONFINTEA VI**

**Avril 2008**

## B) I- SITUATION ACTUELLE DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION DES ADULTES EN RCA

-----

### I- Aperçu général du pays

La République centrafricaine, pays peuplé d'environ 3.895.139 habitants, situé au cœur du continent africain couvre une superficie de 623.000 km<sup>2</sup>.

Le taux d'analphabétisme en Centrafrique s'élève à 63% (soit les 2/3 de la population totale).

Ce taux est de 76% pour les femmes et 49% chez les hommes. En zone rurale, l'on note une forte proportion des hommes analphabètes ; 60,4% contre 30,3 en zone urbaine, ce qui implique qu'en zone rurale, les ¾ environ des hommes sont analphabètes. 87,4% des femmes de 10 ans et plus en zone rurale sont analphabètes, contre 56% en zone urbaine.

Le taux moyen d'analphabétisme par préfecture est de 81,1% soit 4 habitants sur 5 en moyenne sont analphabètes dans les préfectures.

Le taux d'analphabétisme de la population âgée de 15 ans et plus (hommes, femmes) est de :

Taux général = 58,6% ; femmes = 69,8% hommes 47,2%

Taux d'analphabétisme = 67% de moyenne nationale dont 75% chez les femmes.

### II- Education et Formation des adultes

#### 1- Politiques, législation et financement

1.1- La Loi n°97.014 du 10 décembre 1997, portant orientation de l'Education Nationale *et la* mise en place de la politique du « Faire-faire » avec son Décret d'application, le Décret n°05.124 du 06 Juillet 2005 portant organisation et fonctionnement du Ministère de l'Education Nationale.

1.2- Pas de budget national alloué pour la mise en œuvre opérationnelle des programmes d'alphabétisation ; sauf pour un programme ponctuel. Cependant, un budget de fonctionnement courant alloué à la Direction de l'Alphabétisation et de l'Education Non Formelle à hauteur de 1.750.000 FCFA par an.

#### *Comme sources de financement*

- de 1996 à 1999 : programme expérimental d'alphabétisation fonctionnelle intensive financé par le PNUD.
- 2005 : alphabétisation des femmes pour la scolarisation des filles financée par l'UNICEF et le Bureau UNESCO de Yaoundé (programme dont la suite nécessite un suivi et un financement).
- de 1994 à nos jours : programme des Ecoles communautaires financés par l'UNICEF,

- aucune ressource n'est mobilisée pour la formation des personnels. Formation de courte durée à travers des séminaires.

2- Qualités des Services d'éducation et de formation des adultes : offres, participation et acquis.

2.1- La Direction de d'Alphabétisation et de l'Education Non Formelle en charge de l'éducation et formation des adultes relève du Ministère de l'Education Nationale.

Elle est placée sous la Direction Générale des Enseignement de la Formation et du Partenariat.

- **Organigramme du secteur :**

a) *Au niveau central la Direction de l'Alphabétisation et de l'Education Non formelle a :*

- 3 Services : le Service d'alphabétisation et de l'Enseignement en langue nationale ; le Service de la Production et d'Animation et le Service d'Education Permanente.
- 2 coordinations
- 8 unités techniques.

b) *Au niveau déconcentré :*

- 16 Chefs de centres préfectoraux d'alphabétisation soit 1 Chef de centre par préfecture pour les 16 préfectures que compte la République Centrafricaine.

2.2- Les cadres d'alphabétisation sont les fonctionnaires du système formel (professeurs, instituteurs) affectés à la Direction de l'alphabétisation pour emploi. Ils sont formés par le biais des séminaires nationaux ou voyages d'études de courte durée (1-2 ou 3 semaines) à l'étranger ; ils servent de formateurs d'alphabétisation.

- Les alphabétiseurs sont des lettrés issus des villages où sont implantés les centres d'alphabétisation et sont formellement choisis et proposés en programme par les communautés de base.
- Il en est de même pour les maîtres des écoles communautaires.

2.3- Le suivi et l'évaluation des programmes sont faits par les cadres de la Direction de l'alphabétisation si les centres d'alphabétisation sont ouverts par eux avec l'appui des organismes des projets initiateurs. Dans ce contexte, l'évaluation est faite dans le même sens ; tout comme pour l'appréciation des résultats.

Par contre, le suivi, évaluation des programmes et l'appréciation des résultats des programmes mis en place par certaines ONG et confessions religieuses échappent au contrôle de la Direction de l'alphabétisation.

2.4 – cf. 2.2.

La formation des alphabétiseurs et des maîtres des écoles communautaires se fait par les cadres de la Direction de l'alphabétisation.

### 3- **Recherche, Innovation et bonnes pratiques**

3.1- Avoir des partenaires très crédibles pouvant mener les actions d'alphabétisation à terme et les pérenniser.

3.2- Harmonisation de tous les programmes d'alphabétisation pour une formation équitable.

Les thèmes à développer doivent tenir compte des réalités locales et de certains objectifs du millénaire pour le développement.

#### **4- Alphabétisation des adultes**

L'alphabétisation des adultes n'a pas comme unique cible les adultes (les 2 sexes). Mais elle concerne également les jeunes déscolarisés et en âge d'être scolarisés. L'accent étant mis sur les femmes et les jeunes filles.

Elle prend en compte les besoins des minorités telles que les Peuhls et les Pygmées.

#### **5- Attentes à l'égard de CONFINTEA VI et perspectives pour l'EdFoA**

- Que CONFINTEA VI assiste la République Centrafricaine dans la recherche de financement de l'alphabétisation pour la mise en œuvre des programmes nationaux.
- Extension des centres d'alphabétisation dans les sous-Préfectures et Communes du pays.
- Formation graduelle des enseignants facilitateurs.
- Relever le taux d'accès des jeunes de 12 à 18 ans aux connaissances et aux compétences essentielles dans la vie courante en respectant l'équité.
- Augmenter le taux d'alphabétisation des adultes de 32 à 50% d'ici à 2020 et réduire à 1 l'indice de parité par sexe.
- Assurer la pérennité des acquis de l'alphabétisation fonctionnelle

### **I- Politique- Législation et financement**

#### **1.1- Cadres législatifs, politiques et administratifs de l'EdfoA**

1.1.1- Loi n°97.014 du 10 décembre 1997, portant orientation de l'Education Nationale.

- Loi n° 06.002 du Mai 2006, portant charte culturelle de la République Centrafricaine.
- Décret n°05.124 du 06 Juin 2005, portant organisation et fonctionnement du Ministère de l'Education nationale.

1.1.2- Renforcement des capacités du personnel de la Direction de l'alphabétisation

- Elaboration de la politique nationale d'alphabétisation.
- Appui à l'élaboration, conception et production des documents d'alphabétisation, post-alphabétisation et éducation permanente.
- Augmentation du nombre des alphabétiseurs (chefs des centres).

1.1.3- Le Ministère de l'Education Nationale est le seul à pouvoir coordonner toutes les actions menées dans le pays en matière d'alphabétisation.

- Ministères : du monde rural, de la jeunesse et de la culture....
- Elle est à la fois centralisée et décentralisée.
- Centralisée car elle est supervisée par les cadres de l'administration centrale qui rendent compte des résultats des travaux recensés à la hiérarchie.

1.1.4- Le peu de rôle de coordinateur que joue la Direction de l'alphabétisation ne lui permet pas de jouer efficacement ce rôle. Car la plupart des centres sont ouverts et gérés par les ONG et les confessions religieuses.

1.1.5- Absence d'un budget alloué à ce secteur par le gouvernement dans le budget pour l'éducation nationale (système formel).

- Manque de moyens logistiques permettant à la Direction de l'alphabétisation et ses organes décentralisés pour le suivi-évaluation des actions entreprises
- Local abritant le service central en ruine et absence des moyens bureautiques (Ordinateurs, Imprimante, Photocopieur).

1.1.6- Inexistant.

1.2- Financement de d'EdFoA

1.2.1- a) Inexistant

b) Ministère du monde rural

c) Inexistant

d) Inexistant.

1.2.2- Inexistant

1.2.3- Inexistant

1.2.4- Congrégations religieuses ; mais pas de contrôle par l'organe administratif central gouvernemental.

1.2.5- Inexistant

1.2.6- Inexistant

1.2.7- Inexistant.

## 2. Qualités des Services d'éducation et formation des adultes : offre, participation et acquis

### 2.1- Offre d'EdfoA et cadres Institutionnels

**NB** : Absence de principales tendances développées depuis 1997 (Confintea V) pour mieux développer cette rubrique Cf: Commission Nationale Centrafricaine pour l'UNESCO

2.1.1- Direction de l'Alphabétisation et de l'Education Non Formelle.

## 2.1.2-

Liste de programmes (titre et courte description)	Fournisseur			Domaine d'apprentissage				Groupes cibles	Coût en million de FCFA	Source de financement
	Public Etat	OSC	Privé	Compétences générales	Compétences techniques	Production de savoir innovation				
1- Conception et élaboration des documents d'alphabétisation de base, de post-alphabétisation et de l'éducation permanente.				Partenaire	Direction de l'Alphabétisation			08	Financement à rechercher	
2- Equipement de 960 centres en matériels didactiques.				-/-	-/-			08	-/-	
3- Formation des cadres d'alphabétisation au niveau central (24) et décentralisé (685).				-/-	-/-			15	-/-	
4- Recyclage de 685 alphabétiseurs.				-/-	-/-			08	-/-	
5- Elaboration de la politique nationale d'alphabétisation.				-/-	-/-			10	-/-	
6- Missions de suivi évaluation				-/-	-/-			07	-/-	
7- Séminaire bilan des activités d'alphabétisation.				-/-	-/-			06,5	-/-	
8- Organisation et célébration de la Journée Internationale de l'Alphabétisation (JIA).				-/-	-/-			13	-/-	
9- Mise en place d'un organe de concertation avec les partenaires.				-/-	-/-			08	-/-	
10- Révision des programmes.				-/-	-/-			10	-/-	
<b>TOTAL=</b>								<b>93,5</b>	<b>-/-</b>	

2.1.3- Oui écoles communautaires pour enfants de 12 à 16 ans.

2.1.4- Certificats de formation, de stage

Exemples : a) formation des cadres de la Direction en différentes stratégies, méthodologies d'enseignement en alphabétisation.

b) Formation des superviseurs des centres d'alphabétisation et des encadreurs pour le suivi des filles à l'école du système formel.

## 2.2. Participation à l'EdFoA

La non disponibilité des documents relatifs aux tendances observées depuis 1997 (CONFETEA V) ne nous permet pas de donner des réponses fiables à ce questionnaire.

Cependant :

2.2.3- à 2.2.6 – Non

2.3- Suivi et évaluation des programmes et appréciations des résultats

2.3.1- Non

2.3.2- Test (sous forme d'examen suivant les initiateurs de différents programmes).

2.3.3- Aux fins de reformulation du programme

2.3.4- Pas de repères envisagés.

2.4- Statut et formation des personnels (enseignants/facilitateurs)

2.4.1- \* Pour les cadres de la Direction : Instituteurs, professeurs

\* Pour les alphabétiseurs/animateurs : niveau variant de fin cours moyen et 1<sup>er</sup> cycle des lycées et collèges.

2.4.2- Non.

2.4.3- Proportion non faite (très insignifiant en général) les fonctionnaires de l'Etat, bénéficient de leurs traitements liés à leur statut et grade.

- Les alphabétiseurs/animateurs ont un intéressement venant des projets de développement qui les recrutent.

3- Recherche, innovation et bonnes pratiques

3.1- Etat de la recherche en éducation des adultes

Aucun travail de recherche n'a été fait. Seulement une analyse de la situation de la formation des enseignants du non formel en République Centrafricaine (pays de LIFE) sur la demande de l'UNESCO était réalisée (question-réponses).

## 3.2- Innovation et exemples de bonnes pratiques

Hormis l'expérience de l'alphabétisation des femmes afin de stimuler la scolarisation des jeunes filles menée dans l'Ouest (BODA) et qui mérite d'être étendue, aucune autre initiative n'a été prise dans ce sens.

## 4- Alphabétisation des adultes

4.1- De manière classique, l'alphabétisation se définit comme moyen, une voie d'amener les personnes de différents âges à savoir lire, écrire et calculer.

Depuis la conférence de TEHERAN en 1965, l'alphabétisation est devenue fonctionnelle, c'est-à-dire liée aux activités de l'apprenant afin de tirer profit des acquis de cet apprentissage pour être compétent, performant, et faciliter le transfert de compétence dans d'autres domaines.

4.2- Programmes axés sur les réalités sociales, économiques et culturelles de l'apprenant par le biais de la politique du « Faire-faire » sans oublier la santé, l'environnement, l'agriculture...(thèmes variés).

4.3- Développement individuel de l'apprenant, changement de comportement, grande productivité sur les plans agricole, commercial, artisanal, etc.

4.4- Création des Centres purement féminins

- Insertion/développement des activités de post-alphabétisation (débouchant sur les activités des sources de revenus), auto prise en charge.

4.5- Respect du chronogramme d'activités,

- Respect des cahiers de charge avec les partenaires en développement.

#### **5- Attentes à l'égard de CONFINTEAN VI et perspectives d'avenir pour l'EdFoA**

5.1- Appuis financier, matériel et logistique à la Direction de l'Alphabétisation et de l'Education des Adultes (DAENF) de la République Centrafricaine.

- Financer certaines activités du programme arrêté
- Envoi régulier et périodique de tout document sur l'alphabétisation dans le monde à la DAENF (RCA) par le canal de la Commission Nationale (Centrafricaine).

5.2- Répondre à l'objectif IV de l'EPT qui est de « Relever à 50% le niveau d'alphabétisation des adultes et notamment des femmes d'ici à l'an 2015 et assurer à tous les cadres un accès équitable aux programmes d'éducation de base et d'éducation permanente ».